

# UQAM

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE



**GUIDE DE PROGRAMME DU  
DOCTORAT EN SCIENCE POLITIQUE (3555)**

**2019 - 2020**



# TABLE DES MATIÈRES

## 1. Informations générales p. 3

- Gestion du programme
- Objectif et durée des études
- Conditions d'admission
- Cotutelle de thèse

## 2. Structure du programme p. 7

- Scolarité
  - Séminaires obligatoires (POL9010 et POL9020)
  - Séminaires de spécialisation
  - Séminaire de lectures dirigées (POL9750)
- Examen de synthèse (POL9810)
  - Description
  - Majeur
  - Mineur
- Proposition de thèse
  - Certification éthique
- Thèse
  - Rédaction (+guide de rédaction)
  - Soutenance de thèse
- Concentration de 3<sup>e</sup> cycle en études féministes

## 3. Financement des études p. 18

- Bourses
  - Institutionnelles : RIBÉ, Fondation UQAM, FSPD, DSP...
  - Provincial FRQSC
  - Fédéral CRSH
  - Autres
- Auxiliaires d'enseignement et assistants de recherche
- Charges de cours

## 4. Informations pratiques p. 33

- Règlements et politiques
- Inscription
- Facturation
- Demandes d'absence, demandes de prolongation
- BCI
- Grille de conversion
- Étudiants étrangers

## 5. Contacts p. 35

- Département science politique
  - Direction de programme
  - AGÉ
  - Département science politique
  - Assistante administrative
  - AECSSP
- Faculté science politique
  - Bourses
- UQAM
  - CERPÉ
  - Registrariat
  - Comptes étudiants
  - Aide financière
  - SVE
  - Étudiants étrangers
  - Soutien psychologique

## 6. Annexes p. 37

- Formulaires
- Absence, prolongation, congé parental
- Modification et révision de note
- Approbation d'un travail de recherche
- Changement de régime d'études



# 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

## Gestion du programme

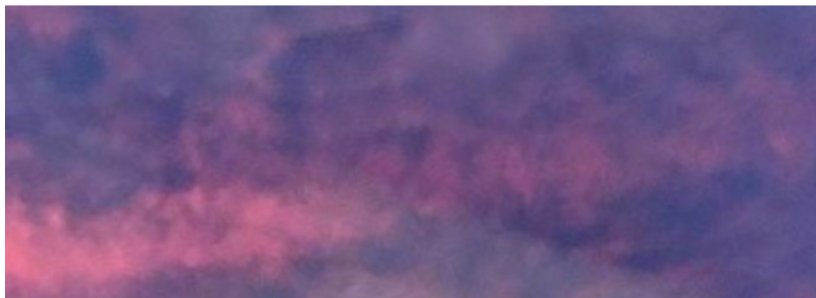
La **direction du programme** assure la gestion quotidienne du programme, le représente dans les instances de l'Université, et préside le sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE) du programme et le comité de programme (COP) du doctorat en science politique.

**Directrice (2019-2022)**  
Caroline Patsias  
**Bureau :** A-3680  
**Contact :** [patsias.caroline@uqam.ca](mailto:patsias.caroline@uqam.ca)  
514-987-2754 (boîte vocale)

**Agente de gestion des études de cycles supérieurs**  
Julie Chipaux  
**Bureau :** A-3325  
**Heures de bureau :** du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30  
**Contact :** [cyclesup.politique@uqam.ca](mailto:cyclesup.politique@uqam.ca)  
514-987-4542 (boîte vocale)

**L'agente de gestion des études de cycles supérieurs** s'occupe des questions de nature administrative concernant le programme.

- **Le sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE)** est composé de trois professeurs-es, nommés-es par l'Assemblée départementale, et de la direction du programme. Le SCAE est responsable pour toutes les questions touchant l'admission et l'évaluation des dossiers des étudiantes, des étudiants inscrits-es au programme.
- **Le comité de programme (COP)** est composé, d'une part des quatre membres du SCAE, et d'autre part, de quatre membres étudiants inscrits au programme de doctorat, désignés par l'Association des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs en science politique. Le COP est responsable des questions touchant le fonctionnement général du programme, notamment la structure de celui-ci, la programmation et l'adoption ou l'abandon de cours.



## 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES OBJECTIF ET DURÉE DES ÉTUDES

Le programme de doctorat en science politique vise à former des chercheurs et des analystes qui apporteront une contribution significative au développement de la science politique. La formation sera centrée sur l'approfondissement des connaissances théoriques dans cette discipline, le développement d'une capacité de réflexion et d'analyse critiques et l'acquisition des outils nécessaires pour mener à bien des activités de recherche et la rédaction de textes scientifiques.

Il est possible de s'inscrire comme étudiante, étudiant de doctorat à plein temps ou à temps partiel. La durée maximale des études dans le programme, jusqu'au dépôt de la thèse, est de douze trimestres (quatre ans) pour le régime à temps complet et de dix-huit trimestres (six ans) pour le régime à temps partiel, calculée à compter de la première inscription au programme.

**Le régime d'étude reconnu est le régime d'étude déclaré lors de l'inscription  
(temps complet ou temps partiel).**

**Le programme de doctorat comporte 90 crédits.**



## 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES CONDITIONS D'ADMISSION

**Les demandes d'admission** doivent être faites en ligne via le site [etudier.uqam.ca/admission](http://etudier.uqam.ca/admission)

Dates limites pour faire une demande :

- Pour la session d'automne : **le 1<sup>er</sup> mars (1<sup>er</sup> février pour les étudiants étrangers)**
- Pour la session d'hiver : **le 1<sup>er</sup> octobre (15 septembre pour les étudiants étrangers)**

### Conditions générales d'admission

- La candidate, le candidat doit être titulaire d'une maîtrise ou l'équivalent en science politique, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent; ou être titulaire d'une maîtrise ou l'équivalent dans une discipline connexe, obtenue avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent ; dans ce dernier cas, le candidat pourra être tenu de suivre des cours d'appoint ou une propédeutique, pouvant aller jusqu'à une année de scolarité préparatoire. Les cours d'appoint et la propédeutique, qui peuvent être exigés par le sous-comité d'admission après examen de la demande d'admission, doivent être réussis avec un minimum de 3,2.

**NOTE :** pour être en mesure d'assurer un encadrement et un soutien adéquats à l'ensemble des étudiants, étudiantes, le COP du doctorat en science politique a adopté en février 2016 une résolution stipulant que la moyenne minimale à la maîtrise pour être accepté au doctorat doit être d'au moins 3,5 sur 4,3; le registraire continue toutefois à transférer, au SCAE, pour examen, les dossiers dont la moyenne est d'au moins 3,2 sur 4,3.

- Toute candidate, tout candidat devra avoir une très bonne connaissance de la langue française écrite et parlée, de même qu'une connaissance de la langue anglaise lui permettant de lire et de comprendre des textes scientifiques rédigés dans cette langue. Selon le sujet de recherche, la connaissance (ou l'apprentissage) d'une troisième langue pourra s'avérer nécessaire, voire indispensable pour la réussite du programme de recherche entrepris par le candidat au doctorat.

### Critères de sélection

- Le dossier académique (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles);
- L'esquisse du projet de thèse approuvée par un professeur ou une professeure du département qui s'engagera ainsi à assumer la direction de recherche (environ 5-10 pages présentant les intérêts de recherche et le sujet général de la thèse ; ce texte sera évalué en fonction de sa qualité, de sa pertinence et de sa compatibilité avec les compétences professorales). La candidate, le candidat doit indiquer dans l'esquisse de son projet de recherche le domaine d'études majeur dans lequel elle, il a l'intention de faire son examen de synthèse (voir section plus bas);
- Trois lettres de recommandation ;
- Une entrevue pourra être exigée.



## 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES CONDITIONS D'ADMISSION

- Pour toute information concernant les frais de scolarité, consulter l'adresse suivante : <http://www.etudier.uqam.ca/cout-bourses>
- Pour toute information sur le processus de demande d'admission : <http://www.etudier.uqam.ca/admission>
- Formulaires pour les rapports de recommandations : <http://www.registrariat.uqam.ca/Pdf/formulaires/repondant.pdf>

### **Cotutelle de thèse**

Article 8.3.1.4 « *Établie sur un principe de réciprocité, la cotutelle de thèse est une procédure entre établissements d'enseignement supérieur québécois et étranger dont le dispositif vise à favoriser la mobilité des doctorantes, des doctorants dans des espaces scientifiques et culturels différents. Chaque convention de cotutelle de thèse est signée, au nom de l'Université, par la vice-rectrice, le vice-recteur. La cotutelle de thèse mène à l'obtention de deux doctorats, dont l'un de l'UQAM, selon un mode de double direction de recherche, différent de la codirection classique, qui requiert que les deux directeurs exercent pleinement et conjointement leurs compétences vis-à-vis de la doctorante, du doctorant.*» Voir annexe 5 du Règlement 8 des études de cycles supérieurs.



## 2. STRUCTURE DU PROGRAMME

### Informations générales et cheminement

#### Le programme comporte :

- Une scolarité de 12 crédits de cours comprenant 6 crédits pour les deux séminaires obligatoires et 6 crédits pour les deux séminaires au choix
- 9 crédits pour les examens de synthèse – majeur et mineur
- 9 crédits pour la proposition de thèse
- 60 crédits pour la thèse et soutenance de thèse

### Concentration de 3<sup>e</sup> cycle en études féministes (F016)

« Les personnes souhaitant s'inscrire à la concentration doivent être admises à l'un des programmes de doctorat de l'UQAM suivants : études littéraires, science politique, sciences des religions ou sociologie. L'attestation de la concentration de deuxième cycle en études féministes ou une formation jugée suffisante constitueront les conditions requises pour l'inscription à la concentration. Le sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE) et le Comité de gestion de la concentration à l'IREF étudient en collaboration la présentation des domaines d'intérêt des étudiantes, étudiants. Dans certains cas, des cours d'appoint pourront être exigés. » (D'après [etudier.uqam.ca](http://etudier.uqam.ca))

[concentrations.ef@uqam.ca](mailto:concentrations.ef@uqam.ca)

Téléphone : (514) 987-6587

### Scolarité

La scolarité du doctorat en science politique comporte 4 cours comptant pour 12 crédits.

Les deux séminaires obligatoires suivants, lors de deux sessions différentes :

- **POL9010** Séminaire de doctorat
- **POL9020** Séminaire de préparation aux activités de recherche et à la rédaction de textes scientifiques

Deux séminaires parmi les suivants :

- Liste des cours de maîtrise en science politique
- **POL9750** Séminaire de lectures dirigées
- Ou tout autre séminaire choisi à l'intérieur des répertoires d'autres programmes, dans la mesure où sa pertinence dans le cheminement de l'étudiant-e est reconnue par le SCAE.



## 2. STRUCTURE DU PROGRAMME

### SÉMINAIRES OBLIGATOIRES

L'étudiant.e qui n'a pas déjà réussi un cours de méthodologie et de techniques de recherche au niveau de la maîtrise devra inclure dans sa scolarité de doctorat le cours POL8007 **Méthodes de recherche en science politique**, ou un cours équivalent offert dans un autre programme de maîtrise, pour autant qu'il soit approuvé au préalable par le Sous-comité d'admission et d'évaluation.

On pourra également exiger de l'étudiant.e n'ayant pas déjà suivi au 2<sup>e</sup> cycle un séminaire correspondant à son domaine d'études majeur de le faire au cours de sa scolarité de doctorat.

#### Séminaires obligatoires (POL9010 et POL9020)

##### **POL9010 Séminaire de doctorat**

Ce séminaire explore les enjeux épistémologiques, les grands courants théoriques ainsi que les débats qui ont marqué l'évolution de la science politique et de ses sous-champs.

##### **POL9020 Séminaire de préparation aux activités de recherche et à la rédaction de textes scientifiques**

Ce séminaire a pour objet de préparer les étudiantes, les étudiants à la formulation d'un plan de recherche (research design), à la rédaction d'articles, et à la présentation de demandes de bourses et de subventions.

#### Note sur l'organisation des deux séminaires de doctorat obligatoires :

Une professeure, un professeur du département de science politique sera responsable pour l'organisation de chacun de ces cours, qui prendront la forme d'une série de séminaires. La personne responsable du cours fera appel à des collègues du département, ou, à l'occasion, à des collègues d'autres départements, pour faire des présentations et pour diriger la discussion autour de sujets relevant de leur expertise. Elle sera toutefois seule responsable de la préparation du plan de cours et de l'évaluation.

##### **POL8007 Méthodes de recherche en science politique**

Le séminaire de méthodologie est consacré à l'enseignement des techniques de recherche: les techniques de sondage, l'interview, l'échantillon, l'observation, l'analyse de contenu, l'étude de cas, le récit de vie, les études expérimentales, etc. Ce séminaire est consacré plus spécialement aux problèmes d'analyse des données. Les questions traitées le sont en partie en fonction des besoins et centres d'intérêt des participants-es, notamment ceux ayant trait à la production de la recherche de maîtrise.





## 2. STRUCTURE DU PROGRAMME

### SÉMINAIRES AUX CHOIX

#### Séminaires au choix

##### Cours de niveau maîtrise

Les étudiant.e.s peuvent faire le choix de prendre des cours de niveau maîtrise pour leur deux cours de séminaires au choix.

##### **POL 911X Séminaire de spécialisation I (si commandé et sur avis favorable du SCAE)**

Ce séminaire à contenu variable approfondira un thème lié à un des six domaines de recherche et d'enseignement du département (politiques et administration publiques, politique comparée, sociologie politique, pensée et théorie politiques, politique canadienne et québécoise, politique mondiale et relations internationales).

##### **POL 912X Séminaire de spécialisation II (si commandé et sur avis favorable du SCAE)**

Ce séminaire à contenu variable approfondira un thème lié à un des six domaines de recherche et d'enseignement du département (politiques et administration publiques, politique comparée, sociologie politique, pensée et théorie politiques, politique canadienne et québécoise, politique mondiale et relations internationales).

##### **Séminaire de lectures dirigées (POL9750)**

Ce séminaire a pour objectif de permettre aux étudiants de soumettre un programme de lecture leur permettant d'approfondir la littérature théorique relative au domaine de leur sujet de recherche.

Le formulaire projet de séminaire de lectures dirigées doit être remis à l'agente de gestion des études au plus tard un mois après le début de la session pour approbation par le sous-comité d'admission et d'évaluation.

Ce séminaire est mené sur une base individuelle (exceptionnellement collectivement avec accord du SCAE), c'est-à-dire sous la forme d'un "tutorat". L'étudiant-e déjà inscrit-e au programme de doctorat en science politique doit s'entendre avec un-e professeur-e du département de science politique pour définir un programme élaboré de lectures sur un objet ou un problème de la science politique susceptible de compléter sa formation dans cette discipline. Le sujet retenu doit obligatoirement être celui de la thèse.

L'étudiant-e inscrit-e au séminaire de lectures dirigées (POL9750) doit obligatoirement remplir ce formulaire, le faire signer par sa direction de recherche et le remettre à l'agente des études de cycles supérieurs au plus tard un mois après le début de la session.

À la fin de la session, l'étudiant-e devra remettre à son-sa professeur-e un rapport de lectures sous la forme d'un travail de synthèse **écrit**. Ce travail de synthèse pourrait se comparer, en termes de pages, à un travail de session. C'est le-la professeur-e responsable du séminaire qui l'évalue.

La somme de travail exigée de l'étudiant-e équivaut à celle que l'on demande dans un séminaire régulier de doctorat, soit environ quinze heures de travail par semaine.



## 2. STRUCTURE DU PROGRAMME

### SÉMINAIRES AUX CHOIX

#### **Autre cours**

Le programme encourage également les étudiantes, les étudiants à suivre un séminaire à l'extérieur de l'institution et développe, dans ce but des protocoles d'entente avec d'autres universités. L'étudiant.e doit préalablement obtenir l'autorisation de sa direction de recherche et du SCAE avant sa demande d'inscription au cours hors département et/ou hors UQAM. Pour un cours hors UQAM, une demande d'autorisation d'études hors établissement doit ensuite être faite en ligne : <https://etudier.uqam.ca/entente-interuniversitaire>



## 2. STRUCTURE DU PROGRAMME EXAMEN DE SYNTHÈSE

### Examen de synthèse (POL9810)

Au terme de sa scolarité, l'étudiante, l'étudiant s'inscrit à l'examen doctoral de synthèse. Celui-ci comprend deux épreuves distinctes, l'une dans un domaine majeur, choisi parmi les six champs offerts par le programme, et l'autre dans un domaine mineur, choisi parmi les cinq autres champs. Ces épreuves ont lieu au cours des trois sessions suivant la fin de la scolarité. Leur objectif est d'évaluer la connaissance et la compréhension de l'étudiant-e dans deux des champs de recherche enseignés par le département.

L'étudiant.e accèdera dès le début de son programme à la liste des lectures obligatoires de son examen de synthèse. La liste des lectures pour chacun des champs est disponible à l'adresse suivante sous l'onglet «**examen doctoral**» : <https://politique.uqam.ca/programmes-detudes/troisieme-cycle/>

#### Description

L'examen doctoral comporte deux épreuves distinctes :

- a) une dans un domaine majeur;**
- b) une autre dans un domaine mineur.**

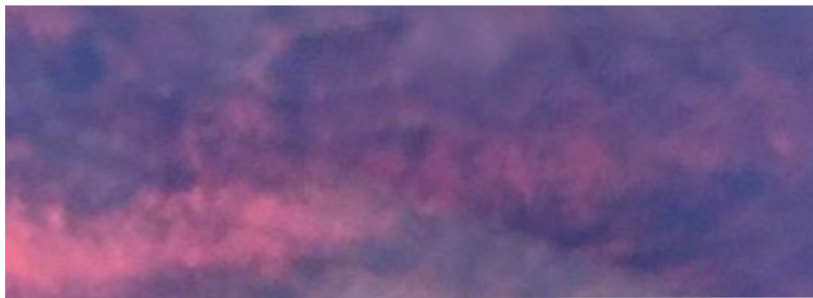
Il est nécessaire de réussir les deux épreuves de l'examen doctoral afin de pouvoir poursuivre son cheminement dans le programme.

L'objectif de l'examen doctoral de synthèse est d'évaluer la maîtrise et la compréhension du corpus documentaire correspondant à un champ particulier. En d'autres termes, la personne qui aura réussi cette étape aura fait preuve de sa capacité de présenter une « introduction » à un champ de la science politique. La liste des champs se lit comme suit :

- Politiques et administration publiques
- Politique comparée
- Sociologie politique
- Pensée et théorie politiques
- Politique canadienne et québécoise
- Politique mondiale et relations internationales

Les deux examens, majeur et mineur, doivent être complétés dans l'année (=3 sessions) suivant la première inscription au POL9810. **Notez que les deux examens ne peuvent être fait au sein de la même session.** Aucune prolongation de ces délais n'est prévue, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le SCAE suite à une demande écrite. Le non-respect des délais entraîne automatiquement un échec.

Les examens se déroulent à trois moments dans l'année, soit à la fin de chacune des sessions. La date et l'heure exactes de l'examen sont fixées par la direction du programme.



## 2. STRUCTURE DU PROGRAMME

### EXAMEN DE SYNTHÈSE

Les examens de synthèse, à l'écrit comme à l'oral, se déroulent en français. Toutefois, le programme met en œuvre des mesures spécifiques pour les étudiants non francophones. Dans le cas de l'examen écrit, les personnes dans cette situation peuvent bénéficier d'un temps supplémentaire, correspondant à 20% du temps alloué à l'épreuve (une heure dans le cas de l'épreuve majeure, qui dure normalement cinq heures).

L'étudiant.e doit indiquer, lors du courriel envoyé par la direction de programme en vue de la préparation et organisation des examens pour la session en cours dans quel champ, elle, il a choisi de passer son examen majeur ou mineur.

#### **Majeur**

L'examen de synthèse dans le domaine majeur porte sur les « classiques » ainsi que sur les débats actuels caractéristiques d'un champ. Les questions d'examen portent exclusivement sur le corpus d'ouvrages et d'articles figurant dans la liste. Cette liste, comprenant au total environ 10 000 pages de texte, est confectionnée par les professeurs, professeures dans le domaine et approuvée par le SCAE.

L'examen comporte une épreuve écrite et une épreuve orale. La tâche du jury, composé de trois professeurs, professeures du département de science politique est la suivante :

- Préparer les questions qui seront soumises lors de l'examen pour l'épreuve écrite. Les étudiant.e.s devront répondre à trois questions parmi une liste plus longue;
- Administrer l'épreuve orale;
- Évaluer les examens.

Tout.e.s les étudiant.e.s passent l'épreuve écrite durant la même journée. Cette épreuve consiste en une séance d'une durée de cinq heures et suit le processus suivant :

- L'épreuve écrite est évaluée sur le mode « succès-échec », suivie d'une mention;
- En cas de succès, l'étudiante, l'étudiant passe à l'épreuve orale, qui porte également sur l'ensemble des lectures assignées, même si elles n'ont pas été traitées dans les questions posées à l'écrit;
- En cas d'échec à l'écrit ou à l'oral, l'étudiante, l'étudiant a la possibilité d'un examen de reprise à la période d'examens de synthèse suivante; (dans une telle éventualité, il sera possible de reporter d'une session l'épreuve dans le domaine mineur afin de se concentrer sur la préparation de la reprise). L'étudiant.e se verra notifier verbalement, puis par écrit, les raisons justifiant de devoir repasser l'examen et les points que le jury considère important à retravailler;
- Un second échec, que ce soit à l'examen écrit ou à l'examen oral, entraîne l'exclusion du programme.

L'épreuve orale, qui se tient dans les deux semaines suivant une épreuve écrite réussie, offre l'occasion aux étudiants de clarifier leurs réponses à l'épreuve écrite; toutefois, de nouvelles questions, portant sur la liste, peuvent être posées à cette occasion. L'étudiant.e peut apporter la version écrite de son examen lors de son épreuve orale.



## 2. STRUCTURE DU PROGRAMME EXAMEN DE SYNTHÈSE

### Mineur

Les questions d'examen de synthèse dans le domaine mineur portent sur une partie de la liste de textes déjà établie pour un champ donné. Les modalités peuvent varier d'un champ à l'autre. L'examen mineur comporte lui aussi une épreuve écrite et une épreuve orale. La tâche du jury, qui est composé de trois professeur-es du département de science politique, est la suivante :

- Préparer la question qui fera l'objet de l'épreuve écrite ;
- Administrer l'épreuve orale ;
- Évaluer les examens.

L'examen mineur peut prendre une des trois formes suivantes : (1) un examen en classe, d'une durée maximale de trois heures; (2) un examen-maison; (3) un essai. **L'étudiante, l'étudiant doit indiquer à la direction de programme dès le début de la session dans quel champ se déroulera son examen mineur. Si l'on choisit la formule de l'essai, il faut l'indiquer dès ce moment (voir plus bas). Si l'on opte pour la formule de l'examen en classe ou de l'examen-maison, il faudra aviser la direction de son choix définitif trois semaines avant la date prévue pour l'examen.**

Tout.e.s les étudiant.e.s passent l'épreuve écrite durant la même journée. Cette épreuve consiste en une séance d'une durée de trois heures et suit le processus suivant :

- L'épreuve écrite est évaluée sur le mode « succès-échec », suivie d'une mention;
- En cas de succès, l'étudiante, l'étudiant passe à l'épreuve orale, qui porte également sur l'ensemble des lectures assignées, même si elles n'ont pas été traitées dans les questions posées à l'écrit;
- En cas d'échec à l'écrit ou à l'oral, l'étudiante, l'étudiant a la possibilité d'un examen de reprise à la période d'examens de synthèse suivante; (dans une telle éventualité, il sera possible de reporter d'une session l'épreuve dans le domaine mineur afin de se concentrer sur la préparation de la reprise). L'étudiant.e se verra notifier verbalement, puis par écrit, les raisons justifiant de devoir repasser l'examen et les points que le jury considère important à retravailler;
- Un second échec, que ce soit à l'examen écrit ou à l'examen oral, entraîne l'exclusion du programme.

L'épreuve orale, qui se tient dans les deux semaines suivant une épreuve écrite réussie, offre l'occasion aux étudiants de clarifier leurs réponses à l'épreuve écrite; toutefois, de nouvelles questions, portant sur la liste, peuvent être posées à cette occasion. L'étudiant.e peut apporter la version écrite de son examen lors de son épreuve orale.



## 2. STRUCTURE DU PROGRAMME PROPOSITION DE THÈSE

### Description

L'examen doctoral, qui vise à mesurer la maîtrise de la discipline, se démarque ainsi des étapes suivantes, soit la proposition de thèse et la thèse, qui, pour leur part, doivent démontrer la capacité d'apporter une contribution originale – théorique, méthodologique ou empirique – à la science politique.

La proposition de thèse doit exposer la problématique de la thèse, le cadre théorique, la méthodologie ainsi qu'une revue de la littérature pertinente. Le texte comptera environ 50 pages (à 1,5 interligne en police 12 points), excluant la bibliographie.

La proposition doit contenir un énoncé de la contribution originale de la recherche, une question de recherche, les hypothèses retenues, la définition des concepts centraux qui serviront à l'analyse, un plan et un calendrier de recherche, ainsi la table de matières prévue de la thèse.

La soutenance a pour objectif de permettre à l'étudiante, l'étudiant d'exposer oralement les grandes lignes de sa proposition de thèse et de répondre aux questions que la proposition écrite a soulevées chez les membres du jury. L'étudiante, l'étudiant doit démontrer qu'elle, il maîtrise les différents aspects théoriques et méthodologiques de sa proposition de thèse et que sa thèse contribuera à l'avancement des connaissances.

La soutenance de la proposition doit avoir lieu au moins un an avant la soutenance de la thèse : cette disposition vise à assurer un délai raisonnable entre les deux épreuves, ce qui permettra de tenir compte des discussions tenues lors de la soutenance de la proposition de thèse.

### Composition du jury

Après approbation par la direction de recherche, l'étudiant.e dépose trois copies de sa proposition de thèse – quatre en cas de codirection – au bureau de l'agente de gestion des études de cycles supérieurs.

Le SCAE nomme le jury, composé de la direction de recherche, de la codirection s'il y a lieu, et de deux autres professeur.e.s. Pour la composition du jury, le SCAE n'est pas lié par les suggestions transmises par la direction de recherche, mais doit tenir compte de l'opinion de celle-ci. Le SCAE doit s'assurer des qualifications de chaque membre par rapport au sujet de recherche, ainsi que de leur disponibilité pour évaluer la proposition de thèse selon les normes en vigueur et les échéances prévues.

### Procédure d'évaluation

Toutes les évaluations sont confidentielles. Cette règle s'applique tant pour les membres du jury entre eux qu'entre ceux-ci et l'étudiante, l'étudiant. Il n'est pas permis à l'étudiant.e de communiquer avec tout membre du jury entre le dépôt de la proposition de thèse et la soutenance.

L'étudiant.e peut demander à sa direction une synthèse des commentaires des évaluations.

Si des modifications majeures sont exigées par un ou des membres du jury, le SCAE statue sur la pertinence d'effectuer ces modifications avant la soutenance et fait parvenir sa décision à l'étudiante, l'étudiant, qui a le droit de présenter une proposition de thèse révisée une seule fois dans un délai maximal de deux mois.

La proposition de thèse révisée est soumise à nouveau à l'évaluation de chaque membre du même jury qui dispose d'un mois pour l'évaluation.

Si le jury considère la proposition de thèse révisée inadmissible à la soutenance orale, cela entraîne une exclusion automatique du programme. En cas de recommandations contradictoires, le SCAE rend une décision finale après avoir réuni les membres du jury.



## 2. STRUCTURE DU PROGRAMME PROPOSITION DE THÈSE

### Déroulement de la soutenance

La présidence du jury est assumée par un membre du département qui n'est pas la directrice, le directeur de recherche de la candidate, du candidat. Son rôle est d'assurer le déroulement de la séance selon les modalités contenues dans le présent document. Il prépare le rapport écrit du jury. Dans les cas d'évaluations contradictoires, le SCAE désignera une présidente, un président de séance qui n'est pas membre du jury et qui n'aura pas droit de vote.

### Évaluation par le jury

À la fin de la soutenance, le jury délibère à huis clos pour en arriver à une décision quant au succès ou à l'échec de la proposition de thèse.

L'étudiante, l'étudiant qui subit un échec à la proposition de thèse a droit à une reprise. Si l'étudiant.e a déjà bénéficié de ce droit lors de la phase précédente (retour de la proposition pour corrections majeures), cela entraîne une exclusion automatique du programme.

### Éthique

Selon la politique de l'UQAM no. 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains, tous les projets de recherche étudiants qui impliquent des êtres humains (observation, entretiens, utilisation secondaire de données de recherche, utilisation de données de réseaux sociaux, etc.) doivent obtenir une approbation éthique du Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants (CERPÉ).

**Étape 1 :** Compléter le formulaire de déclaration « *Projet de recherche étudiant impliquant des êtres humains nécessitant une approbation éthique* »

Ce formulaire vous aide à déterminer si votre proposition de thèse nécessite une approbation éthique – voir la liste des situations énoncées en page 2. La réponse est OUI si 1) la recherche implique des êtres humains; 2) la recherche ne s'inscrit pas dans le projet d'un-e professeur-e déjà approuvé par le Comité institutionnel d'éthique de la recherche.

Le formulaire complété doit être remis à l'agente de gestion des études de cycles supérieurs pendant la préparation de la proposition de thèse ou, au plus tard, au moment de son dépôt. Il sera ensuite transmis au CERPÉ.

**Étape 2 :** Suivre le didacticiel de l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains

Vous devrez joindre le certificat d'achèvement de la formation avec votre demande d'approbation éthique.



## 2. STRUCTURE DU PROGRAMME PROPOSITION DE THÈSE

### Étape 3 : Compléter le formulaire en ligne de demande d'approbation éthique

Consultez le formulaire .pdf pour préparer votre demande. Vous devrez joindre les outils de collecte de données (grille d'entretien, questionnaire, grille d'observation, etc.).

Idéalement, vous devriez préparer votre demande d'approbation éthique pendant la préparation de la proposition de thèse, ou bien dans l'intervalle entre le dépôt et l'évaluation de votre travail. Le formulaire ne sera évalué par le CERPÉ que lorsque votre proposition de thèse aura été évalué avec succès.

Vous ne pourrez commencer votre terrain de recherche que lorsque vous aurez obtenu le certificat d'approbation éthique du CERPE.

#### Qui doit présenter une demande éthique :

<https://cerpe.uqam.ca/qui-doit-présenter-une-demande/>

#### Comment présenter une demande éthique :

<https://cerpe.uqam.ca/présenter-une-demande/>

#### Formulaire de déclaration :

« [Projet de recherche étudiant impliquant des êtres humains nécessitant une approbation éthique](#) »

#### Aide-mémoire :

« [Est-ce que mon projet nécessite une approbation éthique?](#) »

#### Énoncé de politique des trois Conseil :

<http://www.ger.ethique.gc.ca/fra/policy-politique/initiatives/tcps2-eptc2/Default/>

#### Didacticiel d'introduction à l'EPTC2 :

<http://www.ger.ethique.gc.ca/fra/education/tutorial-didacticiel/>

#### Exemples de formulaire de demande éthique vierge, de formulaires de consentement, de rapport d'avancement, etc. :

<https://cerpe.uqam.ca/guides-et-documents-telecharger/>

#### Personne-ressource UQAM

**Caroline Vrignaud**, responsable de la coordination des Comités d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPÉ) :

[vrignaud.caroline@uqam.ca](mailto:vrignaud.caroline@uqam.ca), poste 6188, bureau D-3600





## 2. STRUCTURE DU PROGRAMME THÈSE

La thèse se présente sous la forme traditionnelle d'une dissertation. Le dépôt d'une thèse par articles doit faire l'objet d'une demande spéciale au SCAE, qui rendra une décision finale. Si la thèse par articles est jugée acceptable, elle devra se conformer aux Règles concernant un mémoire ou une thèse par article(s), telles qu'élaborées à l'Annexe 1 du Règlement no 8.

La thèse est le résultat du travail d'une seule personne qui en assume la soutenance.

Les procédures d'évaluation de la thèse, depuis la composition du jury jusqu'à la décision finale quant à la valeur de la thèse, dont décrites à l'article 8.3.2. du Règlement no 8 :

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/12/REGLEMENT\\_NO\\_8.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/12/REGLEMENT_NO_8.pdf)

### Rédaction

Selon l'article 8.1.4.5.1 du Règlement no. 8 des études de cycles supérieurs, « *tout travail de recherche doit être rédigé en français* ». Cependant, sur accord du SCAE (au moment de son admission ou au plus tard à la fin de sa scolarité) et sur recommandations de la direction de recherche, l'étudiante, l'étudiant peut rédiger dans sa langue maternelle, dans la mesure où il est facile de constituer un jury dont tous les membres peuvent cette langue. La thèse devra dans ce cas être accompagnée d'un résumé en français et la soutenance devra se dérouler obligatoirement en français.

**Guide de rédaction :** <http://www.guidemt.uqam.ca/>

### Évaluation de la thèse

Article 8.3.2

### Soutenance de thèse (article 8.3.2.3, règlement #8)

La soutenance constitue normalement l'épilogue de toute l'aventure du doctorat. Avant la soutenance, l'étudiant.e recevra copie des évaluations du jury en vue de se préparer à l'événement. Il est important de comprendre que la soutenance constitue une épreuve en soi et que la performance du/de la candidat-e à cette occasion sera prise en compte dans la prise de décision finale quant au succès de la thèse et dans l'attribution de la mention (excellent/très bien/bien). Lors de la soutenance, le-la candidat-e doit donc non seulement exposer les résultats de sa recherche, mais aussi répondre de manière articulée et convaincante aux questions, remarques et critiques qui lui seront adressées.

### Bourses

#### Bourse universelle de doctorat

[https://bourses.uqam.ca/non-classe/nouveau-programme-de-bourses-de-soutien-universel-au-doctorat\\_2/](https://bourses.uqam.ca/non-classe/nouveau-programme-de-bourses-de-soutien-universel-au-doctorat_2/)

Le Programme de bourses de soutien universel au doctorat s'adresse à tous les étudiants inscrits après le 31 août 2018 dans un programme de doctorat. La valeur de cette bourse est de 13 000 \$ pour 3 ans ou de 17 000 \$ pour 4 ans pour les programmes de 120 crédits et plus.

#### En fonction de la date de leur 1re inscription au programme, trois cas de figure sont possibles :

- **Inscription à compter du 1er janvier 2019** : admissibilité complète au programme
- **Inscription entre le 1er septembre 2018 et le 31 décembre 2018** : admissibilité aux bourses de cheminement de 4 000 \$ à compter de 2019-2020 (an 2, an 3, an 4 si inscrit dans un programme de 120 crédits et plus)
- **Inscription avant le 1er septembre 2018** : admissibilité à la mesure de transition – concours de bourses de doctorat.

#### Conditions d'admissibilité :

- Être inscrit à temps complet ou partiel dans un programme de doctorat à l'UQAM, au plus tard à la date limite d'admissibilité au programme de bourses, soit au terme de la période d'abandon de cours avec facturation sans mention d'échec.
- Ne pas être récipiendaire d'une bourse d'excellence d'un organisme subventionnaire fédéral ou provincial reconnu (FRQSC, FRQNT, FRQS, CRSH, CRSNG, IRSC, etc.).

#### Valeur

La valeur totale de la bourse est de 13 000 \$ pour toute la période d'admissibilité, soit 3 ans (les 9 premiers trimestres d'inscription). Une 4e année de bourse est offerte aux étudiants inscrits dans un programme de doctorat de 120 crédits et plus.

#### 13 000 \$ SUR 3 ANS

- **An 1** : 5 000 \$ (entrée)
- **Ans 2 et 3** : 4 000 \$ (cheminement)
- **An 4** : 4 000 \$ (120 crédits et plus seulement)

### 3. FINANCEMENT DES ÉTUDES

Les bourses seront reçues par dépôt direct en 2 versements par année. Les instructions à cet effet vous seront communiquées par votre courriel UQAM.

De plus, un montant supplémentaire unique de 2 000 \$ sera versé aux étudiants admissibles au programme de bourses, lors de leur 1re absence autorisée en raison d'un congé parental.

#### Foire aux questions

##### Suis-je admissible à ce programme de bourses?

L'admissibilité au programme est déterminée par le 1er trimestre d'inscription dans un programme de doctorat à l'UQAM.

1er trimestre d'inscription	Admissibilité
<b>À compter du 1er janvier 2019</b>	<b>Admissibilité complète : 13 000 \$ sur 3 ans</b>  <b>2018-2019 : 5 000 \$</b>  <b>2019-2020 : 4 000 \$</b>  <b>2020-2021 : 4 000 \$</b>
<b>Entre le 1er septembre et le 31 décembre 2018</b>	<b>Admissibilité partielle : 8 000 \$ sur 2 ans</b>  <b>2019-2020 : 4 000 \$</b>  <b>2020-2021 : 4 000 \$</b>
<b>Avant le 1er septembre 2018</b>	Non admissible.  <b>Une mesure de transition sera offerte à compter du trimestre d'automne 2019</b> <a href="#">bourses doctorales.</a>



## 3. FINANCEMENT DES ÉTUDES

### **Dois-je effectuer une demande pour bénéficier de la bourse?**

Aucune demande n'est requise de la part de l'étudiant. L'Université vérifie chaque trimestre l'admissibilité de tous les étudiants inscrits au doctorat et verse la bourse par dépôt direct. Toutefois, l'étudiant doit s'assurer d'être dûment inscrit chaque trimestre.

### **Qu'advient-il de mon versement si je suis en absence autorisée?**

Les versements prévus lors d'un trimestre d'absence autorisée sont reportés au prochain trimestre auquel l'étudiant est inscrit.

### **Qu'advient-il de mon versement si je suis en absence autorisée pour congé parental?**

L'étudiant dont l'absence autorisée est pour un congé parental est admissible à un montant supplémentaire unique de 2 000 \$. Les versements suivants prévus de la bourse sont reportés au retour de l'étudiant.

### **Que dois-je faire pour obtenir le renouvellement de la bourse l'année suivante?**

Aucune démarche n'est requise de la part de l'étudiant. L'Université vérifie, chaque trimestre, l'admissibilité de tous les étudiants inscrits au doctorat et verse la bourse par dépôt direct. Toutefois, l'étudiant doit s'assurer d'être dûment inscrit chaque trimestre.

### **Si un changement survient dans mon dossier étudiant au courant de l'année d'attribution, dois-je en faire mention?**

Non. Aucune démarche n'est requise de la part de l'étudiant. L'Université vérifie, chaque trimestre, l'admissibilité de tous les étudiants inscrits au doctorat. Toutefois, l'étudiant doit s'assurer d'être dûment inscrit chaque trimestre.

### **Suis-je admissible si je suis inscrit en cotutelle au doctorat?**

Oui. L'étudiant inscrit en cotutelle est admissible à condition qu'il soit inscrit à l'UQAM chaque trimestre durant toute la durée de la bourse dans un programme de doctorat.

### **Suis-je admissible si j'effectue un changement de programme?**

Les étudiants inscrits dans tous les programmes de doctorat sont admissibles. La durée de la bourse reste toutefois la même pour la totalité des études doctorales, soit 3 ou 4 ans pour les programmes de 120 crédits et plus.



### 3. FINANCEMENT DES ÉTUDES

#### **Suis-je admissible si j'effectue un passage accéléré de la maîtrise au doctorat?**

Oui. L'étudiant est admissible à condition qu'il soit inscrit à temps complet ou partiel dans un programme de doctorat de l'UQAM.

#### **Suis-je admissible à cette bourse si je suis un étudiant à la maîtrise?**

Non. Cette bourse est offerte uniquement aux étudiants inscrits au doctorat. Les étudiants inscrits à la maîtrise peuvent toutefois participer au concours de bourses à la maîtrise.

#### **Puis-je cumuler cette bourse avec la bourse d'exonération des droits majorés pour étudiants étrangers?**

Oui. Le cumul de ces bourses est permis. Ainsi, les étudiants étrangers admissibles à la bourse d'exonération des droits majorés obtiendront un soutien financier à concurrence de 49 000 \$ pour la durée de leurs études doctorales.

Pour toutes questions sur le programme de bourses de soutien universel au doctorat, communiquez avec le Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique par courriel ou par téléphone au **514 987-3135**.



## 3. FINANCEMENT DES ÉTUDES

### Bourse de doctorat (transition avec la bourse universelle)

<https://bourses.uqam.ca/non-classe/bourses-de-doctorat-de-luqam/>

Les étudiants inscrits dans un programme de doctorat avant le 1er septembre 2018 pourront soumettre leurs candidatures à l'ouverture du prochain concours en septembre 2019. Les bourses de doctorat de l'UQAM sont une mesure transitoire au nouveau programme de soutien universel au doctorat. Ce concours remplace celui des bourses FARE régulières et de recrutement au doctorat. La durée de la mesure transitoire est de 1 an seulement.

**Valeur :** 5 000 \$ en 2 versements (2 500 \$ à l'automne et 2 500 \$ à l'hiver)

**Durée :** 1 an

#### Conditions d'admissibilité

- Être inscrit à temps complet avant le 1er septembre 2018 dans un programme de doctorat et être en admission définitive.
- Ne pas être en propédeutique.
- Ne pas être en prolongation d'études aux trimestres d'automne et d'hiver.
- Ne pas être récipiendaire d'une bourse d'excellence d'un organisme subventionnaire fédéral ou provincial (CRSH, CRSNG, IRSC, FRQNT, FRSQ, FRQSC, etc.) ou d'une bourse égale ou supérieure à 17 500 \$ (si vous étiez récipiendaire d'une bourse d'un organisme subventionnaire ou d'une bourse égale ou supérieure à 17 500 \$ et que vous ne recevez plus de versements, vous n'êtes pas admissible à présenter une demande de bourse).
- Répondre, le cas échéant, aux conditions d'admissibilité supplémentaires établies spécifiquement par des programmes d'études ou pour certaines bourses consacrées (ex. : domaine d'études).

#### Notez bien

Exceptionnellement, et à la discrétion des directions de programmes, les étudiants qui ne sont admissibles que durant l'un des 2 trimestres de l'année académique peuvent déposer une demande de bourse en y ajoutant une brève lettre explicative. Si leur candidature est retenue, une demi-bourse leur sera attribuée pour le trimestre admissible.



## 3. FINANCEMENT DES ÉTUDES

### Quelques raisons qui permettent de demander une demi-bourse :

- Être en prolongation d'études à partir du trimestre d'hiver seulement.
- Être admis à un programme au trimestre d'hiver.
- Lorsqu'en raison de l'une ou l'autre des situations décrites ci-dessus, ou d'un solde résiduel de l'allocation de bourses par une direction conjointe de maîtrise et de doctorat, un montant moindre qu'une bourse entière est offerte, ce montant peut être attribué à un candidat figurant sur la liste d'attente du programme d'études concerné.

### Critères de sélection

Les candidatures sont sélectionnées en fonction de la qualité du dossier universitaire.

Toutefois, les programmes d'études peuvent choisir d'ajouter des critères d'évaluation : degré d'avancement des travaux, qualité du dossier de recherche, besoins financiers, engagement dans la vie départementale, etc. Pour connaître les critères de sélection propres à votre programme, il faut communiquer avec la direction du programme d'études concernée.

### Notez bien

Il appartient à la direction de chacun des programmes de s'assurer que les étudiants connaissent, dès l'ouverture du concours, les critères de sélection spécifiques au programme d'études et, le cas échéant, leur pondération respective. Ces renseignements devraient se retrouver sur le site du programme de maîtrise ou de doctorat visé. Si elles n'y sont pas, il faut alors communiquer avec la direction du programme. Il se peut qu'aucun critère de sélection n'ait été ajouté.

### Dossier de candidature

Le dépôt du dossier de candidature se fait par le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ).

### Contact

**Courriel :** [bourses@uqam.ca](mailto:bourses@uqam.ca)

**Téléphone :** 514 987-3000, poste 7966



## 3. FINANCEMENT DES ÉTUDES

### Bourse d'études supérieures du Canada Vanier – CRSH (Fédérale)

[https://www.apps.uqam.ca/Application/Bourses/Bourses/DetailBourse.aspx?brs\\_id\\_bourse=6502](https://www.apps.uqam.ca/Application/Bourses/Bourses/DetailBourse.aspx?brs_id_bourse=6502)

<http://ssa.uqam.ca/bourses-dexcellence/vanier.html>

**Prix :** 50000\$ par année

#### Conditions d'admissibilité :

- Votre candidature ait été présentée par une seule université canadienne ayant reçu une attribution du Programme;
- Vous sollicitez du soutien financier afin d'entreprendre votre premier programme de doctorat (ou programme combiné de M.A.-Ph.D. ou de M.D.-Ph.D.);
- Vous avez l'intention d'effectuer, au cours de la session d'été ou de l'année universitaire suivant l'annonce des résultats, des études supérieures et de la recherche à temps plein au niveau du doctorat (ou dans le cadre d'un programme combiné de M.A-Ph.D. ou de M.D.-Ph.D.);
- Vous n'avez pas effectué plus de 20 mois d'études de doctorat au 1er mai prochain;
- Vous avez obtenu une moyenne cumulative de première classe (3.7/4.3 et plus ou A-) au cours de chacune de vos deux dernières années d'études à temps plein ou l'équivalent;
- Vous n'avez pas déjà reçu de bourse de doctorat du CRSH, du CRSNG ou des IRSC pour entreprendre ou compléter un programme de doctorat (ou programme combiné de M.A-Ph.D. ou de M.D.-Ph.D.)
- Vous avez le statut de résident permanent, citoyen canadien ou étudiant avec un permis d'études.

**Durée d'application :** 3 ans

#### Contact Vanier

**Courriel :** [info@vanier.gc.ca](mailto:info@vanier.gc.ca)

**Téléphone :** (613) 943-7777

#### UQAM

**Courriel :** [bourses@uqam.ca](mailto:bourses@uqam.ca)

**Téléphone :** 514 987-3000, poste 7966





### 3. FINANCEMENT DES ÉTUDES

#### Bourse doctorale du Conseil de recherches en sciences humaines – CRSH (fédérale)

<http://ssa.uqam.ca/nos-services/bourses/bourses-dexcellence/crsh/informations-pour-les-candidats/bourses-de-doctorat.html>

**Prix :** 20000\$/année, 35000\$/ année

#### Admissibilité pour présenter une demande

##### Notez bien

Le programme tient à préviser aux étudiant.e.s que la date limite de soumission des dossiers (qui implique la rédaction du projet de recherche) arrive tôt dans la session.

Afin d'être admissible aux bourses de doctorat du Programme d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier et aux bourses de doctorat du CRSH, vous devez :

- Être citoyen canadien ou résident permanent;
- Être inscrit ou prévoir vous inscrire à un programme de doctorat dans le domaine des sciences humaines;
- Ne pas avoir effectué plus de 40 mois d'études de doctorat à temps plein au 31 décembre de l'année de la présentation de la demande. (Pour calculer la valeur et la durée d'une bourse, le CRSH tient compte de toutes les études de doctorat antérieures du candidat effectuées dans la même discipline. Dans le cas des candidats qui sont inscrits à un programme combiné de maîtrise et de doctorat ou à un programme accéléré, le CRSH tient désormais compte des 12 premiers mois du programme dans son calcul de la valeur et de la durée de la bourse de doctorat).
- Ne pas avoir déjà reçu une bourse de doctorat des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) ni du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) pour entreprendre ou terminer un programme de doctorat;
- Ne pas soumettre de demande de bourse d'études supérieures au CRSNG ni aux IRSC durant l'année universitaire en cours.



### 3. FINANCEMENT DES ÉTUDES

Au moment de présenter leur demande, les candidats ne sont pas tenus d'avoir une preuve d'admission à un programme menant à l'obtention d'un diplôme.

Programme combiné de maîtrise et de doctorat, programme accéléré et passage direct au doctorat

- Si vous êtes inscrit ou que vous prévoyez vous inscrire à un programme combiné de maîtrise et de doctorat, à un programme accéléré qui permet à ceux qui sont inscrits à la maîtrise de passer au doctorat sans avoir terminé leur programme de maîtrise ou à un programme de passage direct au doctorat, vous pouvez être admissible à présenter une demande de bourse de maîtrise du Programme de bourses d'études supérieures du Canada à condition d'avoir effectué un maximum de 12 mois d'études supérieures au 31 décembre de l'année de la présentation de la demande.
- Si vous êtes inscrit à un programme combiné de maîtrise et de doctorat, à un programme accéléré ou à un programme de passage direct au doctorat et que vous aurez effectué plus de 12 mois d'études supérieures à temps plein au 31 décembre de l'année de la présentation de la demande, vous pouvez uniquement présenter une demande de bourse de doctorat.

**Régime d'études :** temps complet

**Statut :** Canadien ou résident permanent du Canada

**Contacts CRSH**

**Courriel :** [bourses@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:bourses@sshrc-crsh.gc.ca)

**Téléphone :** 613-943-7777

**UQAM**

**Courriel :** [bourses@uqam.ca](mailto:bourses@uqam.ca)

**Téléphone :** 514 987-3000, poste 7966



### 3. FINANCEMENT DES ÉTUDES

#### Bourse de doctorat du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)

[https://www.apps.uqam.ca/Application/Bourses/Bourses/DetailBourse.aspx?brs\\_id\\_bourse=6513](https://www.apps.uqam.ca/Application/Bourses/Bourses/DetailBourse.aspx?brs_id_bourse=6513)

<http://www.frqsc.gouv.qc.ca/>

**Prix :** 21000\$/année

#### Conditions d'admissibilité :

- Être citoyen canadien ou résident permanent ou étudiant étranger qui a habité au Québec de façon quotidienne et habituelle pendant au moins six mois au cours des sept mois précédent la date de clôture du concours;
- Cette bourse s'adresse aux personnes qui désirent entreprendre ou poursuivre un programme de 3e cycle à temps plein dans le domaine relié aux sciences sociales et humaines, des arts et des lettres;
- Sélection basée sur l'excellence du dossier universitaire, l'aptitude à la recherche et l'expérience pertinente en recherche ainsi que la qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche.

**Régime d'études :** temps complet

**Contact :** Michelle Chiasson

**Téléphone :** 418 643-7582, poste 3161

**Courriel :** [boursesd.sc@frq.gouv.qc.ca](mailto:boursesd.sc@frq.gouv.qc.ca)

#### Bourse d'études doctorales de la Fondation Pierre Elliott Trudeau

[https://www.apps.uqam.ca/Application/Bourses/Bourses/DetailBourse.aspx?brs\\_id\\_bourse=6611](https://www.apps.uqam.ca/Application/Bourses/Bourses/DetailBourse.aspx?brs_id_bourse=6611)

<https://trudeaufdn.fluxx.io/apply/scholars>

**Montant :** 15 bourses de 40 000 \$, en plus d'une indemnité annuelle de 20 000 \$ pour financer ses déplacements liés à la recherche et pour couvrir ses dépenses de réseautage liées au Programme d'interaction publique de la Fondation pour un total de 60 000 \$ par année.

Les 4 thèmes retenus par la Fondation sont : Droits de la personne et dignité humaine; Citoyenneté responsable; Le Canada dans le monde; Les populations et leur environnement naturel. Tous les domaines en sciences humaines et sociales incluant anthropologie, communication, criminologie, droit, économie, histoire, littérature, philosophie, sciences des religions, sciences de l'environnement, science politique, travail social, sociologie ainsi que plusieurs autres disciplines des arts et des lettres.



## 3. FINANCEMENT DES ÉTUDES

### Conditions d'admissibilité :

- Étudiants au doctorat en sciences humaines et sociales inscrits (ou en voie d'inscription) à temps plein en première, deuxième ou troisième année, et
- Citoyens canadiens ou immigrants reçus inscrits à temps plein dans un programme de doctorat au Canada, ou citoyens canadiens inscrits à temps plein dans un programme de doctorat à l'étranger. Au cours d'une année donnée, jusqu'à 25% des boursiers peuvent être des non-Canadiens (résidents permanents ou ressortissants étrangers) inscrits à un programme de doctorat dans un établissement canadien.

### Critères de sélection :

- Excellence universitaire;
- Aptitude à communiquer;
- Engagement public;
- Volonté de contribuer au débat public et de transmettre son savoir;
- Volonté de s'engager au sein de la communauté avec d'autres chercheurs, boursiers ou décideurs;
- Pertinence thématique du projet doctoral.

**Durée d'application :** 3 ans (possibilité d'obtenir une bourse de rédaction de thèse pour la quatrième année)

### Dossier de candidature :

- Remplissez une fiche d'inscription (le lien se situe ci-dessous) qui vous permettra de remplir votre dossier en ligne sur le portail de la Fondation Trudeau;
- Si vous êtes admissibles, vous recevrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe sous 48h ouvrables;
- Remplissez le formulaire de candidature en ligne;
- Vous devez joindre trois lettres de recommandation à votre candidature: au moins une d'entre elles doit provenir d'un.e répondant.e universitaire et traiter de vos réalisations universitaires; et au moins une doit provenir d'un.e répondant.e non universitaire et traiter de vos habiletés de leadership. La troisième lettre de recommandation peut provenir d'un.e répondant.e universitaire ou non universitaire. Pour solliciter vos lettres de recommandation, inscrivez le courriel de vos répondants dans la case prévue à cet effet. Un courriel automatique leur sera envoyé, leur demandant d'attacher directement au message leur lettre de recommandation en format PDF. Assurez-vous de faire le suivi avec eux. Ces lettres seront jointes à votre dossier.
- Téléversez vos relevés de notes officiels de toutes vos études postsecondaires, incluant le relevé du collégial pour les étudiants ayant fait leurs études collégiales au Québec;
- Vérifiez la date limite interne fixée par votre université (UQAM: 27 janvier 2019);



### 3. FINANCEMENT DES ÉTUDES

- Votre université a jusqu'au 22 février 2019 pour transmettre à la Fondation jusqu'à 4 dossiers parmi toutes les candidatures internes reçues, en y joignant une lettre de nomination d'un haut représentant de l'institution;
- Un accusé réception sera envoyé uniquement aux candidats dont le dossier aura été soumis par une université.

#### Contacts Fondation Trudeau

Emily Jensen

**Téléphone :** 514-938-0001

**Courriel :** [bourses@fondationtrudeau.ca](mailto:bourses@fondationtrudeau.ca)

#### UQAM

**Téléphone :** 514 987-3135

**Courriel :** [bourses.etudes@uqam.ca](mailto:bourses.etudes@uqam.ca)

#### Bourse d'exonération des droits majorés pour étudiants étrangers au doctorat

[https://www.apps.uqam.ca/Application/Bourses/Bourses/DetailBourse.aspx?brs\\_id\\_bourse=4680](https://www.apps.uqam.ca/Application/Bourses/Bourses/DetailBourse.aspx?brs_id_bourse=4680)

<https://vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere/bourses/concours-etudiants-etrangers.html#bourses-d%E2%80%99exon%C3%A9ration-des-droits-major%C3%A9s-pour-%C3%A9tudiants-%C3%A9trangers-au-doctorat>

**Prix :** 12 000 \$ annuellement, jusqu'à un maximum de 36 000 \$ pour toute la période d'admissibilité

#### Conditions d'admissibilité :

- Être étudiant étranger;
- Être inscrit à temps complet au doctorat;
- Ne pas avoir cumulé plus de 90 crédits dans son programme de doctorat d'études;
- Ne pas bénéficier d'une exemption des droits majorés en vertu d'une autre politique ou d'une autre mesure.
- Période d'admissibilité : 9 premiers trimestres d'un programme de doctorat.
- Être à temps complet, étranger avec permis d'études



### 3. FINANCEMENT DES ÉTUDES

#### Conditions de maintien :

- Présenter annuellement un cheminement satisfaisant et de qualité dans le programme d'études et de recherche, tel qu'attesté par son dossier étudiant;
- L'UQAM peut retirer la bourse à un étudiant qui ne se conforme pas aux règlements de l'établissement ou qui est en restriction de poursuite des études, sur l'avis de la direction de programme.

#### Contact Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique

**Téléphone :** 514 987-3135

**Courriel :** [aidefinanciere@uqam.ca](mailto:aidefinanciere@uqam.ca)

#### Bourses à la mobilité de la Faculté de science politique et de droit

La Faculté de science politique et de droit (FSPD) et les départements de science politique et des sciences juridiques offrent des bourses de mobilité aux étudiants. Plusieurs bourses sont disponibles, et peuvent être cumulées pour les déplacements des étudiants, selon l'éligibilité. Les bourses visent généralement un déplacement hors Québec, mais des déplacements au Québec peuvent aussi être appuyés. Les étudiants n'ont maintenant qu'à postuler une seule fois, par ce formulaire, pour obtenir les différentes bourses facultaires et départementales.

- Bourses à la mobilité de la Faculté

**Montant :** 350\$

Ces bourses permettent aux étudiantes et aux étudiants de la FSPD de réaliser un court séjour de recherche ou un stage, de participer à une école d'été ou à une activité pédagogique, ou de présenter les résultats de leurs recherches dans un événement scientifique. Cela inclut également les déplacements pour les étudiantes, les étudiants en cotutelle vers l'université partenaire (deux maximum).

- Bourses du Comité de la recherche de la Faculté

**Montant :** 300\$

Les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs dont la communication a été retenue pour un événement scientifique (congrès, colloque, atelier) après arbitrage par un comité d'évaluation sont admissibles à un montant supplémentaire de 300\$.



## 3. FINANCEMENT DES ÉTUDES

### Bourses de déplacement départementales

Toutes les demandes déposées seront acheminées au département d'attache de l'étudiante, de l'étudiant, qui pourra recevoir un montant supplémentaire, selon l'admissibilité du dossier et les fonds disponibles.

Les concours ont lieu aux dates suivantes:

- 26 septembre pour les activités ayant lieu à la session d'automne;
- 10 janvier pour les activités ayant lieu à la session d'hiver;
- 29 avril pour les activités ayant lieu à la session d'été.

Pour obtenir le lien vers le formulaire d'avis d'intention, veuillez vous enregistrer dans le système de formulaires électroniques de la Faculté. Vous recevrez ensuite un courriel contenant le lien vers le formulaire de demande de bourse de mobilité.

### Bourses à la mobilité internationale

[http://www.international.uqam.ca/Pages/etu\\_uqam\\_bourses\\_mobilite.aspx](http://www.international.uqam.ca/Pages/etu_uqam_bourses_mobilite.aspx)

<https://vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere/bourses/concours-envergure.html#bourses-a-la-mobilite-internationale>

RIBÉ

### Auxiliaires d'enseignement et assistant de recherche

Pour les contrats d'auxiliaires d'enseignement, veuillez consulter le site suivant :

<https://rhu.uqam.ca/visiteurs/?p=auxiliaires>

Pour les contrats d'assistant.e de recherche, prenez contact avec les professeur.e.s du Département ou avec les groupes et chaires de recherche pour connaître leurs besoins et leurs possibilités d'octroyer des contrats de recherche. Notez que bien qu'une entente orale ou écrite soit faite avec un.e professeur.e, il est impératif de postuler en ligne pour obtenir un contrat d'auxiliaire d'enseignement.

Vous trouverez la liste des [professeurs et de leurs expertises](#), ainsi que la liste des [groupes, centres et chaires de recherche](#) sur le site du Département de science politique.



## 3. FINANCEMENT DES ÉTUDES

### Charge de cours

Sous certaines conditions, le département de science politique offre aux étudiant.e.s de doctorat la possibilité d'enseigner un cours de premier cycle. Il peut s'agir d'un cours faisant partie du répertoire du département et retiré à cette fin de l'affichage destiné normalement aux chargé.e.s de cours, ou encore d'un cours à contenu variable, portant sur leur sujet de thèse.

Pour être éligible, il faut avoir déjà terminé la scolarité, réussi les deux examens de synthèse et être inscrit depuis moins de six ans (**18 sessions**). Il faut également faire la preuve que l'on dispose des compétences pour donner le cours en question. Dans le cas de cours à contenu variable portant sur le sujet de thèse, le directeur, la directrice de recherche doit évaluer et approuver le plan de cours, y compris les modalités d'évaluation, du cours proposé.

Un courriel est envoyé par l'assistant.e administratif du Département à chacune des sessions pour présenter les cours disponibles et les documents à fournir afin de déposer une demande de charge de cours.





## 4. INFORMATIONS PRATIQUES

### Règlements et politiques

Vous trouverez l'ensemble des Règlements et Politiques sur le site du Secrétariat des instances de l'UQAM : <https://instances.uqam.ca/>

Nous vous suggérons de lire le [Règlement no. 8 sur les études supérieures](#), ainsi que le [Règlement no. 18 sur les infractions de natures académiques](#).

### Inscription

Vous devez vous inscrire à chacun des trimestres jusqu'à la fin de vos études, sauf dans le cas où vous avez obtenu une autorisation d'absence.

Règlement no. 8, Article 4.4 Responsabilités de l'étudiante, l'étudiant

"L'étudiante, l'étudiant a la responsabilité générale de s'assurer que son cheminement est conforme aux exigences de son programme et aux règlements de l'Université. L'étudiante régulière, l'étudiant régulier doit s'inscrire à chacun des trimestres d'été, d'automne et d'hiver jusqu'à la fin de ses études, sauf dans le cas où une autorisation d'absence ou de congé parental a été obtenue. L'étudiante, l'étudiant doit effectuer son choix d'activités aux dates et dans les délais prescrits par le calendrier universitaire, selon les procédures applicables ou établies par sa Faculté d'attache. Le défaut d'inscription à un trimestre entraîne l'exclusion, sous réserve des articles 4.6 (absence autorisée), 4.7 (congés parentaux) et 4.13 (désistement)."

Sauf pour la première inscription au programme qui nécessite l'inscription par l'agent.e de gestion des étud.s, vous devez vous inscrire par vous-même via votre portail étudiant : <https://portailétudiant.uqam.ca/>

### Facturation

Pour toutes questions liées à vos factures et frais de scolarité, veuillez contacter les comptes étudiants : <https://servicesfinanciers.uqam.ca/heures-douverture.html>

Pour connaître la politique générales de facturation, veuillez vous reporter à la [procédure de paiement et de perception des droits de scolarité et des frais connexes](#).

### **Demandes d'absence, demandes de prolongation**

Le règlement no. 8 vous autorise à demander jusqu'à trois sessions d'absence pendant la durée de vos études. Sous certaines conditions et avec l'autorisation de votre direction de recherche, vous pouvez également demander une prolongation de la durée des études.

#### **4.6 Absence autorisée**

4.6.1 Durée "L'étudiante régulière, l'étudiant régulier a le droit de s'absenter pour cause de maladie, obligations professionnelles ou familiales, ou autres, pendant au plus trois trimestres, consécutifs ou non, quel que soit son régime d'études. La période d'absence autorisée n'est pas prise en compte dans le calcul de la durée des études ni dans celui des délais imposés par certaines conditions particulières".

4.6.2 Procédure "L'étudiante, l'étudiant transmet sa demande d'absence au SCAE avant la fin du premier trimestre couvert par la demande d'absence. Il revient au SCAE d'en informer le Registrariat."

#### **4.8 Prolongation de la durée des études**

4.8.1 Principes "L'étudiante régulière, l'étudiant régulier qui n'a pas complété son programme d'études à l'intérieur du délai maximal de durée des études prévue et qui désire poursuivre son programme peut, à titre exceptionnel et moyennant certaines conditions, obtenir une prolongation auprès du SCAE. L'omission de faire une telle demande entraîne l'exclusion du programme. L'étudiante, l'étudiant qui a été réadmis à la suite d'une exclusion en raison de l'expiration du délai maximal de durée des études ne peut pas avoir droit à une nouvelle prolongation."

4.8.2 Autorisation "Un mois avant la fin du dernier trimestre marquant l'atteinte du délai maximal de durée des études, l'étudiante, l'étudiant doit soumettre une demande de prolongation au SCAE, accompagnée d'un justificatif et d'un plan de travail comprenant notamment un échéancier de réalisation, selon la procédure décidée par ce dernier. La demande sera acceptée dans la mesure où les activités encore à réaliser peuvent être raisonnablement complétées à l'intérieur du délai de prolongation demandé. La décision du SCAE est transmise au Registrariat."

4.8.3 Durée maximale de la prolongation "La durée totale des prolongations accordées ne peut excéder trois trimestres, peu importe le régime d'études. À la fin du délai accordé, l'étudiante, l'étudiant est exclu s'il n'a pas complété son programme, sauf autorisation exceptionnelle de la doyenne, du doyen sur recommandation du SCAE."

### **BCI**

<https://etudier.uqam.ca/entente-interuniversitaire>

### **Grille de conversion**

[https://politique.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/43/nouvelle\\_grille.pdf](https://politique.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/43/nouvelle_grille.pdf)

### **Étudiants étrangers**

<https://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-etranger/nouvelles-ressources.html>



## 5. CONTACTS

### Département science politique

#### **DIRECTRICE (2019-2022)**

Caroline Patsias

**Bureau :** A-3680

**Contact :** [patsias.caroline@uqam.ca](mailto:patsias.caroline@uqam.ca)

514-987-2754 (boîte vocale)

#### **AGENTE DE GESTION DES ÉTUDES DE CYCLES SUPÉRIEURS**

Julie Chipaux

**Bureau :** A-3325

**Heures de bureau :** du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30

**Contact :** [cyclesup.politique@uqam.ca](mailto:cyclesup.politique@uqam.ca)

514-987-4542 (boîte vocale)

#### **ASSISTANTE ADMINISTRATIVE**

Loréna Dabdoub

**Bureau :** A-3406

**Contact :** [dabdoub.lorena@uqam.ca](mailto:dabdoub.lorena@uqam.ca)

(514) 987-3000 poste 4577

#### **SECRÉTARIAT**

**Bureau:** A-3405

**Heures de bureau :** Lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h

**Contact :** [dept.sc.politiques@uqam.ca](mailto:dept.sc.politiques@uqam.ca)

(514) 987-3000 poste 4141

#### **Association étudiante des cycles supérieurs de science politique de l'UQAM (AECSSPD)**

<http://www.aecssp.org/>

[aecssp@courrier.uqam.ca](mailto:aecssp@courrier.uqam.ca)

**Local :** A-3685

**Contact :** (514) 987-3000 poste 7809

### Faculté science politique et de droit

#### **Bourses - Agent de recherche et de planification**

François Laplante-Lévesque

**Bureau :** A- 1475

**Contact :** [laplante-levesque.francois@uqam.ca](mailto:laplante-levesque.francois@uqam.ca)

(514) 987-3000 poste 1484



## 5. CONTACTS

### UQAM

#### **CERPÉ - Coordonnatrice du CERPÉ (éthique de la recherche)**

Caroline Vrignaud

**Contact :** [Vrignaud.caroline@uqam.ca](mailto:Vrignaud.caroline@uqam.ca)

(514) 987-3000 poste 6188

### Registrariat

[www.etudier.uqam.ca](http://www.etudier.uqam.ca)

(514) 987-3132v

Dossier personnel de l'étudiante ou de l'étudiant (modification d'adresse, consultation de la facture, consultation de son horaire personnel, etc.):

[www.etudier.uqam.ca/etudiants](http://www.etudier.uqam.ca/etudiants)

### Comptes étudiants

(514) 987-3739

### SVE

**Aide financière :** (514) 987-3135

**Soutien psychologique, Aide à l'apprentissage, Emploi et formation :** (514) 987-3185

<https://vie-etudiante.uqam.ca>

### Formulaires

- a. Formulaires destinés aux étudiant.e.s

<https://etudier.uqam.ca/formulaires-etudiants>

- b. Absence, prolongation, congé parental

<http://www.registrariat.uqam.ca/Pdf/formulaires/etudiant/SDU116.pdf>

- c. Approbation d'un travail de recherche

<http://www.registrariat.uqam.ca/Pdf/formulaires/etudiant/SDU105b.pdf>

- d. Changement de régime d'études

<http://www.registrariat.uqam.ca/Pdf/formulaires/etudiant/SDU125.pdf>

- Examen de synthèse

- a. Politiques comparée

<https://politique.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/43/Politique-compar%C3%A9e.pdf>

- b. Politiques mondiale et relations internationales (majeur)

<https://politique.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/43/Politique-mondiale-et-R.I.majeur.pdf>

- c. Politique mondiale et relations internationales (mineur)

<https://politique.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/43/Politique-mondiale-et-R.I.mineur.pdf>

- d. Politiques et administrations publiques

<https://politique.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/43/Politiques-et-administration-publiques.pdf>

- e. Politique canadienne et québécoise (majeur)

<https://politique.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/43/Qu%C3%A9bec-Canada-liste.pdf>

- f. Politiques canadienne et québécoise (mineur)

<https://politique.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/43/Qu%C3%A9bec-Canada-liste-mineur.pdf>

- g. Sociologie politique

<https://politique.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/43/Sociologie-politiqueR.pdf>

- h. Pensée et théorie politique

<https://politique.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/43/Th%C3%A9orie-et-pens%C3%A9e-politique.pdf>